

=====

SYNDICAT DES EAUX SMPAS

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21
Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

Le onze mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 4 mars 2024

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Sylvain FRANCOIS, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN, Philippe RIBIERE, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL et Jean-Michel DEFAISSE

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Christian LEZARME, et Denis BENOIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBIERE

**Objet : compte administratif 2023 -Budget 61102 Assainissement
N°2024-03-11-06**

Sous la présidence de Monsieur Raymond MARION-FERRIER (doyen lors séance du conseil syndical), le Conseil Syndical examine le compte administratif de l'assainissement 2023 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses :	519 963.76 €
Recettes :	573 665.70 €
Excédent d'exploitation	+ 53 701.94€

Section d'investissement

Dépenses :	424 437.36 €
Recettes :	572 487.04 €
Excédent d'investissement	+ 148 049.68 €
Restes à réaliser (dépenses)	0 €
Restes à réaliser (recettes)	0€

Hors de la présence de Monsieur Gilles MAGNON, Président, le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Conforme au registre des délibérations,
Mirabel et Blacons, le 12 mars 2024*

*Le Président
Gilles MAGNON*

**Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 14 mars 2024
et publication le :**

Le Président,

